

Le secrétaire général

LA QUADRATURE DU NET
60 RUE DES ORTEAUX
75018 - PARIS

Instruction du dossier :
Philippe DECLAIRIEUX

Paris, le

21 NOV. 2018

N/Réf. : JLI/PDX/CLA182871

Saisine n°18020868

(à rappeler dans toute correspondance)

Monsieur,

Par un courrier en date du 11 octobre 2018, vous avez sollicité la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) afin d'obtenir communication de préférence par voie électronique des documents en possession de la CNIL relatifs au projet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'établir des portiques virtuels de reconnaissance faciale.

Conformément à votre demande faite en application des dispositions des articles L. 311-1 et suivants du code des relations entre les particuliers et l'administration (CRPA), vous trouverez joints au présent courrier les documents suivants :

- 1- Une copie du courrier adressé par le président de la région PACA à la présidente (demande de conseil du 20 octobre 2017) ;
- 2- Une présentation du projet de portiques virtuels ;
- 3- La demande de complément envoyée par les services de la CNIL aux services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en février 2018.

Je vous informe que les mentions visées aux L. 311-5 et L. 311-6 du CRPA contenues dans ces documents ont fait l'objet d'une occultation préalable.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 311-2 du CRPA « *le droit à communication s'applique à des documents achevés* ». Ainsi, l'ensemble des documents de travail actuellement détenus par les services de la CNIL dont le contenu est en cours d'élaboration ne peuvent vous être communiqués.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

Les services de la Commission, (M. Philippe DECLAIRIEUX, juriste au service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales (01.53.73.24.12 – pdeclairieux@cnil.fr), restent naturellement à votre disposition.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Jean LESSI

P.J

-Copie du courrier adressé par le président de la région PACA à la présidente (demande de conseil du 20 octobre 2017) ;

-Présentation du projet de portiques virtuels ;

-Demande de complément envoyée par les services de la CNIL aux services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en février 2018.